

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021
DELIBERATION N° DE-2021-142

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Projet Éducatif de Territoire (PEdT) 2021-2024.

Dans le cadre de la réforme d'aménagement des rythmes éducatifs, précisée dans le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville de Bayonne a validé son premier Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la période 2014-2017 par délibération du 17 juillet 2014. Ce dernier a été prolongé par avenant jusqu'alors, en s'appuyant sur le décret du 27 juin

2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire. En effet, la possibilité a été donnée au directeur académique des services de l'Education nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Ainsi, la direction académique des services de l'éducation nationale a décidé d'une nouvelle organisation du temps scolaire depuis la rentrée 2018 avec un retour à la semaine de 4 jours sur l'ensemble des écoles bayonnaises hormis pour l'école Charles Malégarie qui a souhaité un maintien de la semaine à 4.5 jours.

Le PEdT 2021-2024 a été élaboré et co-construit dans la continuité du projet initial entériné en 2014. Il s'appuie sur une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il s'inscrit pleinement dans le Projet Éducatif Global (P.E.G.) de la Ville de Bayonne, dont les objectifs, centrés sur les temps scolaires et périscolaires, visent à favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants de 2 à 11 ans, à contribuer à leur épanouissement personnel et, à promouvoir leurs droits.

Plus précisément, le PEdT détaille l'organisation de la journée de l'enfant scolarisé en école publique maternelle ou élémentaire, en confortant l'importante offre d'actions éducatives existantes sur les secteurs culturel, sportif, numérique, environnemental notamment.

Conçu dans une logique évolutive sur la période 2021-2024, le PEdT pourra être modifié en fonction des orientations définies lors de la réactualisation des documents cadres suivants :

- le schéma directeur de la petite enfance ;
- le schéma directeur de l'enfance et de la jeunesse ;
- l'évaluation du P.E.G.

Il est demandé au conseil municipal de valider le Projet Éducatif de Territoire pour la période 2021-2024 (reproduit en annexe), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre dédiée.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Par délégation du Maire²
Marc Wittenberg
Directeur général des services



Projet Educatif de Territoire
Ville de BAYONNE
2021/2024

SOMMAIRE

Préambule :

- Les fondements et les ambitions de la Politique Educative à Bayonne
- La poursuite du 1^{er} PEdT *
 - **Prolongation PEdT par avenants - années scolaires 2018 à 2020.*

I. Les éléments de contexte réactualisés :

- Evolutions démographiques
- Evolutions des effectifs scolaires
- Evolutions des fréquentations périscolaires

II. Les ressources mobilisées :

- Le personnel municipal
- Les locaux scolaires ou autres structures sportives, culturelles, espaces botaniques,...
- Les moyens logistiques et financiers
- Les Dispositifs existants (PRE, CLAS, CLA, APM, accompagnement à la scolarité et à la parentalité,...)
- Les outils (numériques ou autres)

III. Les partenaires :

- Institutionnels
- Enseignants
- Parents
- Associations locales
- Intervenants APM (internes/externes)

IV. Les ajustements du PEdT

- Des choix initiaux maintenus : l'offre périscolaire, la qualité de l'accueil
- Des ajustements issus de l'évaluation continue : évolutions organisationnelle des APM,...

V. Une évaluation partagée afin de renouveler le PEdT

- Méthode et calendrier
- Eléments de bilan
- Conclusions et orientations

VI. 2021-2024 : un nouveau PEdT

a. Ce qui ne change pas :

- Les objectifs éducatifs

b. Ce qui évolue :

- L'organisation du temps scolaire et périscolaire (excepté pour l'école primaire Charles Malégarie)
- Les dispositifs contribuant à la réussite scolaire et éducative de l'enfant
- Autres projets... autres actions :
 - Prospective de carte scolaire
 - Le numérique à l'école (poursuite du plan de développement)
 - Le développement des pratiques de la langue basque
 - Schéma directeur petite enfance (passerelles)
 - Journées de l'éducation

VII. La Gouvernance du PEdT : le Comité de Pilotage (COFIL), la Commission Action Education et Solidarité (CAES), le Conseil Municipal

VIII. L'évaluation : méthodologie et modalités

IX. Les Annexes :

1. - Le calendrier de la démarche d'évaluation
2. - Les Chartes

Préambule :

Les fondements et les ambitions de la Politique Educative à Bayonne :

La Ville de Bayonne a fait de l'éducation l'une de ses priorités. En encourageant l'accès aux savoirs, le développement des potentialités, la découverte du patrimoine, cette politique participe activement à l'intégration sociale des enfants et des jeunes, et d'une manière générale favorise la cohésion sociale.

Une part importante du budget municipal (près de 14% du budget global) consacrée à ces actions permet d'offrir un environnement favorable aux différents acteurs intervenant dans le champ éducatif, avec le soutien des partenaires institutionnels.

Cela se concrétise par :

- Des structures de garde des jeunes enfants et des écoles équipées et rénovées ;
- Des accueils périscolaires et une restauration scolaire accessibles à tous ;
- Un programme de soutien éducatif des activités dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, variées et accessibles à tous ;
- Un soutien à la parentalité ;
- Un programme de réussite éducative, dont l'action est conçue en complémentarité avec celle du réseau de réussite scolaire.

Parallèlement à la mise en place de cette politique municipale volontariste, des mutations importantes ont progressivement bouleversé le champ éducatif, avec notamment :

- Une évolution du rôle et de la répartition des responsabilités entre les différents acteurs éducatifs ;
- La mise en place de nombreux dispositifs contractuels multipliant la variété des partenaires institutionnels et associatifs ;
- Un renforcement de l'action de la collectivité locale ;
- Une demande sociale forte en matière d'éducation.

Par la mise en œuvre d'une démarche de formalisation de son Projet Educatif de Territoire (PEdT), tel que mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, la Ville de Bayonne a souhaité suivre les dispositions de la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 pour proposer à la rentrée scolaire 2014 une nouvelle organisation du temps scolaire, élaborée en partenariat avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEdT, qui s'inscrit dans le Projet Educatif Global (PEG) de la Ville de Bayonne, vise à :

- favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants
- contribuer à leur épanouissement personnel et à promouvoir les droits des enfants, en se centrant sur les temps scolaires et périscolaires des enfants de 2-11 ans.

Il doit permettre de « proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

La poursuite du 1^{er} PEdT :

La mise en œuvre du 1^{er} PEdT de la Ville de Bayonne a été validée au 1^{er} septembre 2014, pour une durée de trois ans, par la signature d'une convention de partenariat quadripartite engageant la préfecture des Pyrénées Atlantiques (DDCS), les Services départementaux de l'Education nationale (64), la CAF et la Ville de Bayonne.

Le PEdT a intégré le PEG (Projet Educatif Global) de la Ville de Bayonne **en 2015**. Il est clairement identifié au sein de **l'action 1** - « Mobilisation de tous les dispositifs existants et contribuant aux apprentissages et à la réussite de chacun » - de **l'objectif 1** - « Donner toutes ses chances à chaque enfant et recréer les conditions de l'égalité » - et de **l'axe 1** « Valoriser un environnement éducatif favorable aux apprentissages et permettant la réussite de chacun ».

C'est dans la continuité du 1^{er} PEdT que la Ville de Bayonne co-construit et rédige son 2^{ème} Projet Educatif de Territoire, portant sur la période 2021/2024. Celui-ci s'inscrit dans une démarche et un cadre tout aussi ambitieux, soucieux de consolider l'existant autour de valeurs éducatives et d'une organisation partagée, tout en apportant un certain nombre d'évolutions consécutives au PEdT originel portant sur la période 2014/2017.

I. Les éléments de contexte réactualisés :

Avec ses 51 228 habitants (source Insee 2017), la Ville de Bayonne est la 2^{ème} commune du département, avec un dynamisme démographique favorable (+2.2% - **taux annuel moyen** entre 2012 et 2017) et une réelle attractivité économique.

D'une superficie de 2580 hectares, la Ville est organisée autour de ses sept quartiers : Polo-Beyris/Saint Amand, Saint Léon/Marracq, Grand Bayonne, Petit Bayonne/Mousserolles, Arènes/Allées Marines, Saint-Esprit/Saint-Bernard, Habas/Sainte-Croix/Arroussets où sont



réparties ses **22 écoles publiques** maternelles, élémentaires primaires qui fixent le périmètre et le public concernés par le Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la Ville de Bayonne.

Pour l'année scolaire 2020/2021 les effectifs se répartissent comme suit :

▪ **Les écoles maternelles :**

- Arènes : 4 rue Ménagère Saube le Bile : 97 élèves
- Aristide Briand – 9 rue Ernest Ginsburger : 92 élèves
- Jean Cavallès – 7 avenue de Plantoun : 89 élèves
- Citadelle – 1 allée André Feuillerat : 87 élèves
- Jules Ferry – 23 boulevard Alsace Lorraine : 97 élèves
- Lahubiague – 9C rue Albéric Poitrenaud : 75 élèves
- Jean Moulin – 23 avenue du Polo : 57 élèves
- Simone Veil – 7 rue de Ravignan : 63 élèves

▪ **Les écoles élémentaires :**

- Arènes : 4 rue Ménagère Saube le Bile : 133 élèves
- Aristide Briand – 9 rue Ernest Ginsburger : 187 élèves
- Jean Cavallès – 7 avenue de Plantoun : 165 élèves
- Citadelle – 1 allée André Feuillerat : 95 élèves
- Jules Ferry – 23 boulevard Alsace Lorraine : 148 élèves
- Jean Moulin – 23 avenue du Polo : 112 élèves
- Maurice Ohana – 10 rue François Faurie : 140 élèves
- Simone Veil – 7 rue de Ravignan : 93 élèves

▪ **Les écoles primaires :**

- Grand Bayonne - 22 rue Albert 1^{er} : 181 élèves
- Charles Malégarie – 1 allée Malégarie : 289 élèves
- Pierre Brossolette - 45 avenue Henri de Navarre : 45 élèves
- Marie Curie - 6 rue Chanoine Borthayre : 36 élèves
- Prissé - 2 chemin d'Ibos : 75 élèves
- Jean Pierre Brana – avenue Harambillet : 259 élèves

Soit un nombre d'enfants potentiellement concernés **de 2615 élèves** (998 en maternelle – 1617 en élémentaire)

II. Les ressources mobilisées :

La Ville de Bayonne dans le cadre de son accueil et des activités proposées sur les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire) mobilise un ensemble de ressources du territoire.

Il s'agit notamment de :

- Personnels municipaux (ETAPS, ATSEMs, agents périscolaires, autres agents municipaux, ...)
- Locaux scolaires, équipements sportifs et culturels (médiathèques, cyber-bases, musées, conservatoire, scène nationale, piscines, terrains de sports,...), espaces naturels (jardin botanique, Plaine d'Ansoy,...), ... ;
- Moyens logistiques et financiers (transports, bus pédestres, matériel éducatif,...) ;
- Outils numériques (TBI, VPI, ENT, tablettes, postes informatiques, imprimantes,...)

Le principe de continuité éducative, un des fondements du PEdT, **implique la mutualisation et le partage de ces ressources et engage les partenaires concernés dans une démarche partenariale, collaborative et participative.**

Par ailleurs, des dispositifs éducatifs, d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité (PRE, CLAS, CHA, Clubs Coup de Pouce,...) viennent en appui, complètent et enrichissent les ressources mobilisées relatives à l'action éducative conduite dans le cadre du PEdT.

III. Les partenaires :

a. Les partenaires institutionnels :

- l'Education Nationale :
 - o l'IEN
 - o les Directeurs d'écoles et les enseignants
 - o les conseillers pédagogiques
 - o la coordonatrice du REP
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) : déclaration et agrément ALSH périscolaires maternels, accompagnement de la collectivité sur les questions techniques et organisationnelles liées à la mise en œuvre de l'activité périscolaire ;
- la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques : information, accompagnement et lien avec d'autres dispositifs (CEJ), financement des accueils périscolaires et TAP ;
- le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques : appui des services de PMI, de la protection de l'enfance, ... ;
- le GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise.

b. Les partenaires associatifs :

- le réseau départemental des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité animé par la fédération des centres sociaux.
- les Associations de jeunesse et d'Éducation Populaire et à vocation sportive, culturelle, environnementale

c. Les partenaires internes :

- Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation (DEJE) : le Service éducation, le Service Petite Enfance, le Service Jeunesse (et l'Espace Socio-Culturel Municipal), le Programme de Réussite Educative (PRE) ;
- Direction des Sports
- Direction de la Culture et du Patrimoine
- Direction du Patrimoine Naturel et Environnemental
- Direction du Cadre de Vie – Service espaces verts
- Direction de la Communication
- Direction des Systèmes d'Information
- Direction du Centre Technique Municipal
- Direction du Patrimoine Immobilier
- Médiathèques
- Musée Bonnat Helleu
- La Mission Développement Durable

d. Les autres partenaires :

- les parents et les enfants
- les représentants des parents d'élèves, consultés dans le cadre des conseils d'écoles
- les partenaires associés (Guides conférenciers, Musée basque,...)

IV. Les ajustements du PEdT:

1. Des choix initiaux maintenus :

Forte de ses engagements, pris dans le cadre du PEdT qui a été mis en œuvre à la rentrée scolaire 2014, la Ville de Bayonne a maintenu un niveau d'exigence qualitatif sur les conditions d'accueil et d'apprentissages des élèves tant au niveau de l'activité scolaire que périscolaire. En effet, la municipalité a veillé au maintien des financements portant sur des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, culturels, éducatifs (CLAS, PRÉ, Carnet de route, Génération Juniors, CHA...) et sur une offre périscolaire (APM) diversifiée, accessible à tous.

2. **Des ajustements issus de l'évaluation continue :**

La Ville de Bayonne ne s'est pas seulement contentée de garantir une continuité financière dans ses actions mais elle a su durant cette période de 7 ans, à la faveur d'une réflexion continue, permanente et participative, faire évoluer des services, conforter des organisations, accroître des dotations, développer et asseoir des démarches collaboratives ou encore améliorer des conditions de travail comme :

- **L'harmonisation et le développement de la qualité des accueils périscolaires** notamment grâce à :
 - Une mise en synergie et un travail de l'ensemble des partenaires de l'éducation (Services de la Ville, associations locales, partenaires institutionnels, enseignants, parents,..) donnant naissance ou permettant la réactualisation de documents cadres tels que :
 - La Charte des temps périscolaires
 - La Charte des APM
 - La Charte de l'ATSEM
 - La Charte de l'utilisation partagée des locaux et des équipements scolaires
 - Le Guide pratique destiné aux familles (dossier unique scolaire/périscolaire)
 - Une redéfinition des moyens humains et une nouvelle organisation matérielle, technique, pédagogique avec notamment la consolidation des temps de travaux des agents et la création de **postes de référents** ;
 - Un « plan de formation » proposé en intra aux agents des écoles, sur des thématiques en lien avec l'éducation, même si ce point fondamental pour la pérennité des organisations et le maintien de la qualité du service périscolaire mérite d'être consolidé et développé en relation avec la DRH (cf. propositions d'évolutions).
 - Une offre d'activités périscolaires pluridisciplinaires enrichie, diversifiée et accessible à tous avec la mise en place d'une programmation APM (écoles élémentaires et primaires) ;
 - Des adaptations sur l'organisation des APM (rentrée scolaire 2016) ;
 - Une communication renforcée : panneaux d'affichages sur les écoles « information spécifique à l'activité périscolaire municipale », distribution de programmes APM, informations sur le site de la Ville – rubrique @ban « Espace-Familles », réunions d'information aux parents (rentrée 2016), participation des référents aux Conseils d'écoles,...
- **Un service de restauration scolaire amélioré** à la faveur du renouvellement du marché de restauration en janvier 2019 (qualité des produits, repas végétarien, présence renforcée de produits bio et frais,...), d'une participation des enfants aux commissions menus et d'une communication aboutie en direction des familles (plaquette « Chouette, je mange à la cantine »)

- **L'accroissement des dotations numériques à l'école** : attribution de nouveaux équipements (postes informatiques, VPI) ; à ce jour l'ensemble des classes élémentaire est équipé d'un VPI.
- **Des temps de concertations renforcés avec les Directeurs d'écoles** à la faveur de **réunions d'un Groupe Collaboratif** Ville-enseignants (initiative de l'Adjointe à l'éducation, Christine Martin-Dolhagaray) privilégiant une démarche partenariale, de proximité, consultative et participative ;
- **Création d'un Service enfance-jeunesse** au sein de la DEJE (Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education) et **élaboration en cours d'un Schéma directeur enfance/jeunesse** ;
- **La réactualisation et la consolidation du Projet Educatif Global (PEG) de la Ville de Bayonne** et la déclinaison de ses actions (« **Journées de la Petite Enfance** », « **Journées de l'éducation** ») ;

V. **2021-2024 - un nouveau PEdT** : retour à la semaine de 4 jours de classes (exception : école C. malégarie)

I. Ce qui ne change pas :

a. Les objectifs éducatifs :

- Favoriser et concourir à la **réussite scolaire et éducative** de tous les enfants ;
- Veiller à un **équilibre et une bonne interaction des différents temps** de vie de l'enfant (famille, école, périscolaire, extrascolaire) ;
- Avoir une **attention particulière aux publics les plus fragiles** (décrochage scolaire, environnement social défavorable,...) visant à réduire les écarts et les inégalités sociales, et à contribuer à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Assurer une **mobilisation de toutes les ressources socio-éducatives** du territoire **et** associer **l'ensemble des acteurs** tout au long du projet afin de garantir la cohérence, la complémentarité et la continuité éducative entre les projets des écoles et ceux proposés en dehors du temps scolaire ;
- Affirmer le **rôle des parents**, premiers éducateurs de leurs enfants ;
- Proposer une **offre d'activités périscolaires pluridisciplinaires enrichie** (culturelle, sportive, artistique, environnementale, scientifique et citoyenne) favorisant la curiosité, l'esprit d'initiative,

l'autonomie, l'apprentissage du « bien vivre ensemble », l'engagement citoyen,... ;

- Asseoir et si possible améliorer la **coordination des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité** en réponse aux besoins des enfants et des familles ;

b. L'organisation scolaire pour l'école primaire Charles Malégarie

Cet établissement scolaire reste sur le rythme hebdomadaire précédent de quatre jours et demi, soit une organisation basée sur les **horaires suivants** :

Lundi :	8h30-12h00 / 14h00-15h45
Mardi :	8h30-12h00 / 14h00-15h45
Mercredi :	8h30-12h00
Jeudi :	8h30-12h00 / 14h00-15h45
Vendredi :	8h30-12h00 / 14h00-15h15

II. Ce qui évolue :

a. Au titre de l'activité scolaire :

- **l'organisation du temps scolaire : les nouveaux horaires applicables à l'ensemble des écoles** de la commune à l'exception de l'école primaire Charles Malégarie :

Lundi :	8h30-12h00 / 14h00-16h30
Mardi :	8h30-12h00 / 14h00-16h30
Jeudi :	8h30-12h00 / 14h00-16h30
Vendredi :	8h30-12h00 / 14h00-16h30

- **Mise en place du catalogue municipal des actions éducatives sur le temps scolaire** : une interface numérique permettant une meilleure visibilité de l'offre éducative, proposée par la Ville de Bayonne aux écoles publiques de l'enseignement du 1^{er} degré en collaboration avec les divers services de la collectivité.

b. Au titre de l'activité périscolaire municipale :

- La suppression des « TAP » baptisés « APM » à Bayonne à compter de la rentrée scolaire 2018 sauf pour l'école Charles Malégarie. ;

Enjeux	Axes d'améliorations	Actions engagées et/ou envisageables
La réussite scolaire et éducative	Rapprochement des acteurs de l'éducation permettant de mieux se connaître et se reconnaître (réf. Loi sur la refondation de l'école) et de favoriser ainsi la cohérence, la continuité et la complémentarité éducative	Institutionnaliser et formaliser un travail en partenariat par la mise en place de : <ul style="list-style-type: none"> - Temps de formations partagés (IEN/Ville) – thématiques à définir ensemble ; - Espaces temps d'échanges institutionnalisés (valeurs et pratiques éducatives) d'informations, d'organisation,... ; - Concept d'éducation partagée : reconnaissance des différentes formes d'éducation, reconnaissance des acteurs ;
	Articulation des activités périscolaires avec les Projets d'écoles sur le champ des <u>compétences transversales</u>	Favoriser la continuité, la complémentarité et la cohérence des actions : <ul style="list-style-type: none"> - Exemple d'élaboration d'un règlement intérieur et/ou d'une Charte du « bien vivre ensemble » à l'école, communs aux temps scolaires et périscolaires (co-construction enseignants/animateurs/enfants) ;
	Adaptations de la journée de l'enfant	Trouver des <u>réponses pratiques</u> sur la question des rythmes de l'enfant et la <u>gestion de la fatigue</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Transition, articulation et harmonisation des temps, des pratiques (<u>ex</u> : gestion des temps forts-temps faibles de l'enfant, des siestes,...), des contenus, des outils scolaires et périscolaires : mieux appréhender la journée de l'enfant, aider l'enfant (et les parents) à se repérer dans le temps, dans l'espace et avec les adultes qui l'accompagnent ; - Définition ou (re)définition des organisations (partage de locaux et matériels,...) des collations, des horaires de repas, de récréation, de goûter,... - Accompagnement associé et coordonné (crèche, école, périscolaire) pour la première scolarisation (TPS) ; - Sensibilisation et responsabilisation des parents : le temps famille et ses impacts sur la journée de l'enfant ; - Développement de temps calmes sur l'offre périscolaire respectant le rythme de l'enfant ;
	Formation et reconnaissance des personnels municipaux : un enjeu majeur pour la pérennité des projets et des organisations périscolaires	Accroître les compétences aux travers de <u>formations qualifiantes</u> portant sur : <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques adaptées aux besoins de l'enfant (connaissance du développement et des rythmes de l'enfant,...), pratiques innovantes, les techniques d'animation, les actions portant sur la citoyenneté, la laïcité, le « vivre ensemble » (jeux coopératifs,

Enjeux	Axes d'améliorations	Actions engagées et/ou envisageables
La réussite scolaire et éducative		<p>médiation, débats d'idées,...), l'accueil des parents (postures et communication adaptées), la formation au 1^{er} secours, les temps calmes,...</p> <p>Affirmer la reconnaissance des parcours professionnels : évolution du métier de référent vers celui de responsable de site (formation BPJEPS)</p>
	<p>Accessibilité renforcée et accueil adapté aux activités périscolaires pour les enfants en situation d'handicap ou présentant des troubles du comportement</p>	<p>Favoriser l'inclusion, l'intégration par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en relation de l'ensemble des acteurs de l'éducation : nécessité absolue d'associer le périscolaire aux équipes éducatives (avant, pendant) - Le prolongement de l'intervention des AESH sur les temps périscolaires - La formation du personnel municipal : parcours 2018 et 2019 ; - Renforcement des relations avec les Iteps
	<p>Mieux entourer et accompagner les taux d'encadrement de 1 pour 14 (maternelle) et de 1 pour 18 (élémentaire)</p>	<p>Améliorer l'accueil pour le <u>bien-être de l'enfant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Asseoir la stabilité, accroître les compétences et renforcer l'implication des équipes d'animation ; - Maintenir un niveau d'exigence sur la qualité des intervenants extérieurs : aptitudes à l'animation pédagogique, à la gestion de groupe,...) ; - Repérer et anticiper les situations à risques et/ou les activités spécifiques pour mieux les appréhender ; - Sensibiliser l'intervenant « extérieur » aux objectifs et méthodes pédagogiques définis dans le PEG et le PEdT ; - Favoriser un encadrement quotidien et de proximité impliquant un cadre éducatif renforcé sur les accueils périscolaires : mise en place de responsable de site, écriture de projets pédagogiques,... ; - Vigilance particulière du jeune enfant (TPS) ; - Déclaration de l'ensemble des structures périscolaires municipales en ACM
	<p>La pause méridienne</p>	<p>Réaffirmer les <u>enjeux</u> de la pause méridienne et le rôle <u>éducatif</u> du personnel d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner tout son sens et toute sa dimension à la notion de « Restauration » ; - Dissocier le temps méridien entre les maternelles et les élémentaires (attentes, besoins, contenus, modalités de distribution, tri des déchets : encourager toutes les actions en lien avec le Développement Durable) - Favoriser la transition avec les temps et les apprentissages scolaires (respect des rythmes biologiques, activités adaptées, aménagements d'espaces,...) ; - Proposer des temps calmes ; - Accentuer la démarche d'accompagnement éducatif

Enjeux	Axes d'améliorations	Actions engagées et/ou envisageables
		(nutrition et équilibre alimentaire, gaspillage alimentaire et valorisation des déchets, apprentissages autour de la table,...) ; - Donner la parole à l'enfant et le rendre acteur (commissions menus,...)
Les actions dans le domaine de la parentalité	Développement d'une communication efficiente en direction des familles	Donner de la lisibilité à nos actions : - « Qui fait quoi ? » rappel des compétences, des responsabilités,... relevant de l'EN et de la Ville. - Utiliser le site de la Ville comme vecteur d'information ; - Identification des équipes périscolaires (type trombinoscope) - Implication des responsables de sites dans la communication aux familles ;
	Le positionnement, l'implication et la responsabilité de la famille	Mieux impliquer et responsabiliser les familles sur la question des rythmes de vie de l'enfant : - Tables rondes, conférences-débats,... - Valoriser/impliquer les représentants de parents d'élèves dans les instances scolaires/municipales (Conseil d'école, Commission menus, dérogations scolaires,...)

Commentaires : Les propositions ci-dessus, associées aux perspectives d'évolutions envisagées et relevant des différents dispositifs contribuant à la réussite scolaire et éducative de l'enfant (ci-après), sont une amorce à la réflexion, s'appuyant sur le résultat de l'expression de chacun (conseils d'école, échanges collaboratifs...), non exhaustive et qu'il conviendra d'enrichir, tout au long de la période d'existence du présent PEdT.

L'évaluation du Projet Educatif Global (PEG) de la Ville de Bayonne, le renouvellement du schéma directeur petite enfance, la mise en place d'un schéma directeur enfance-jeunesse et par conséquent les orientations qui s'y rattacheront, influenceront l'existence de ce PEdT qui est une déclinaison des objectifs sur la tranche d'âge des enfants de 2 à 10 ans.

La mise en place d'un plan d'action fixant les priorités et la temporalité des actions (décliné en fiches actions) et **le principe de groupes de travail associant les acteurs de l'éducation** (enseignants, agents périscolaires, parents,..) sont un enjeu important des prochaines années : méthode participative, synergie éducative, cohérence et efficacité des interventions et dispositifs.

c. Au regard des différents dispositifs contribuant à la réussite scolaire et éducative de l'enfant :

Présentation de l'action	Objectif(s)	Résultat(s) obtenu(s)	Perspectives
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans			
<p>En référence à la circulaire n°2012-202 du 18/12/2012 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, la Ville de Bayonne a fait le choix d'accompagner l'Éducation nationale dans la mise en place de ce dispositif par la mise en place successives de 3 classes de moins de 3 ans (JP Brana en 2014, La Citadelle en 2015, Charles Malégarie en 2016), sur le périmètre du REP.</p>	<p>L'objectif majeur vise à participer à la réduction des inégalités sociales en favorisant la pratique langagière (l'accès à l'écrit devant s'en trouver de fait facilité). Débuter une scolarité avant ses 3 ans est un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire.</p>	<p>- Des dispositifs plébiscités depuis leur création, seule l'année scolaire 2020/2021 a été marquée par une frilosité des familles dans un contexte sanitaire peu favorable. - Mobilisation d'un réseau d'acteurs pour réussir cette scolarisation précoce et travailler avec les familles : EN, PMI, Ville, Associations socioéducatives (Trait d'Union, Libreplume, ludothèque...)</p>	<p>L'année 2021 sera consacrée à la consolidation des dispositifs existants au sein des trois écoles concernées. Les premières générations faisant leur entrée au CP, l'impact pourra objectivement être évalué L'accueil des moins de 3 ans hors dispositif sera abordé en cours d'année en collaboration avec l'éducation nationale.</p>
Le numérique			
<p>Les Cyber-bases APM : Depuis le mois de septembre 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la cyber-bases BIJ et la cyber-base école Malégarie participent aux APM. Ces activités se déroulent en fin d'après-midi de 16h à 17h une à trois fois par semaine. Les élèves âgés de 6 à 10 ans viennent par groupe de 9 ou 15. Aujourd'hui, seuls les enfants de l'école C. Malégarie participent à des ateliers informatiques à raison de 3 fois par semaine (en plus des temps scolaires)</p> <p>Génération Juniors : Pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été, la cyber-base BIJ et la cyber-base école Malégarie participent à l'opération « Génération juniors »</p>	<p>APM : L'objectif de ces ateliers informatiques est donc que tout élève, au sortir de l'école primaire, ait pu utiliser, dans le cadre d'activités variées, un ordinateur ou une tablette. - Chaque élève apprend à faire un usage responsable des technologies de l'information et de la communication (TIC).</p> <p>Génération Juniors : - Favoriser l'apprentissage des outils du multimédia et des arts numériques. - Susciter l'intérêt de nouveaux usages.</p>	<p>APM : Avoir atteint et maintenu des taux de fréquentation et de satisfaction élevés des enfants. Le niveau d'implication, d'assiduité et de collaboration entre élèves est très intéressant. Certains se sont appropriés les activités en faisant preuve d'initiatives personnelles. Néanmoins, une nécessité de réajuster et d'adapter les contenus pédagogiques aux besoins de tous les enfants.</p> <p>Génération Juniors : Taux de fréquentation des ateliers plutôt bon. Un niveau d'ateliers plus avancé pour la tranche des 12-17 ans. Volonté réelle des participants d'explorer l'univers proposé par l'animateur. L'implication,</p>	<p>APM : Reconduction annuelle des actions avec des nouveautés pour la période 2021/2024 des ateliers d'apprentissages de la programmation informatique, nouveau champ disciplinaire au primaire. Les élèves pourront apprendre à coder de petites applications et à animer un personnage. Une ouverture aux parents.</p> <p>Génération Juniors : Reconduction annuelle des actions avec des nouveautés pour la période</p>

Présentation de l'action	Objectif(s)	Résultat(s) obtenu(s)	Perspectives
<p>organisée par les services de la ville de Bayonne. A cette occasion, des jeunes âgés de 6 à 18 ans suivent différents ateliers multimédia et s'initient notamment à la création numérique.</p> <p>Un ensemble de 4 à 6 séances informatiques d'une durée de 2 heures sont au programme pour chaque période de vacances ; on y apprend le montage photo, la sculpture numérique, le dessin vectoriel, la peinture numérique, les jeux en ligne,...</p> <p>CLAS : (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité) Tous les jours de 16h à 20h, en dehors du mercredi, les élèves du primaire, les collégiens et les lycéens sont accompagnés dans leur scolarité dans les locaux de l'ESCM. Les élèves peuvent ainsi utiliser les ressources de la cyberbase ESCM dans un cadre éducatif, artistique et ludique.</p>	<p>CLAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'ensemble des ressources numériques (matérielles et pédagogiques) de la cyberbase ESCM pour favoriser l'épanouissement personnel et la réussite de l'élève. - Favoriser l'usage harmonieux et responsable des services numériques dans le cadre scolaire. 	<p>l'attention et la volonté de comprendre des enfants témoignent de leur engagement sur ce temps d'activité.</p> <p>CLAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accès facile à l'informatique permettant aux jeunes de réaliser leur travail personnel et accéder à leur cahier de texte en ligne et aux divers supports numériques ; - Utilisation de l'outil informatique comme support complémentaire aux apprentissages sous forme ludiques par une sélection de jeux éducatifs ; - Permettre aux jeunes de fournir un travail de qualité pour leurs exposés (photos, impression couleur....) ; - Une sensibilisation aux dangers d'internet et des réseaux sociaux 	<p>2017/2020 : ateliers multimédias autour de la vidéo et des effets spéciaux qui seront proposés à la cyber-base de l'école C. Malégarie.</p> <p>CLAS : Reconduction annuelle des actions</p>
<p>Le Numérique à l'école : Il peut aider l'École dans l'accomplissement de ses missions fondamentales : instruire, éduquer, émanciper et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables. La ville de Bayonne contribue à « faire entrer l'école dans l'ère numérique » en développant deux axes</p>	<p>-Améliorer l'efficacité des apprentissages en développant des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant, plus interactives et attractives, en encourageant la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie ou encore en offrant des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.</p>	<p>Après un 1^{er} plan d'équipement numérique initié de 2007 à 2012 plus particulièrement en direction des écoles élémentaires et primaires, un 2nd plan a été lancé portant sur la période de 2013 à 2016. Ce dernier vise à développer une programmation privilégiant dans un premier temps, prioritairement l'équipement conséquent des écoles maternelles et à long terme, la meilleure adéquation possible aux besoins pédagogiques des</p>	<p>Perspectives 2021/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Connecter les écoles à la fibre optique ; -Poursuivre le déploiement de VPI ; -Assurer le renouvellement du parc informatique des écoles ; -Travailler sur des équipements pour les écoles maternelles

Présentation de l'action	Objectif(s)	Résultat(s) obtenu(s)	Perspectives
<p>forts : d'une part l'amplification d'une logique pluriannuelle d'équipement et le renouvellement du matériel obsolète. A cet égard, un véritable partenariat est entretenu avec l'Education nationale.</p>		<p>enseignants et ce, au bénéfice de l'ensemble des élèves.</p>	
Les propositions éducatives sur le temps scolaire			
<p>Le Catalogue des actions éducatives : interface numérique permettant une meilleure visibilité de l'offre éducative, proposée par la Ville de Bayonne aux écoles publiques de l'enseignement du 1^{er} degré, organisée par niveaux (C1/C2/C3) et par thématiques et présentée sous forme de fiches-actions (+ de 180 fiches)</p>	<p>-Mettre à la disposition des enseignants un outil numérique recensant toutes les activités éducatives proposées par la Ville, exploitable sur le temps scolaire</p>	<p>-Mise en service à la rentrée scolaire 2018/2019</p>	<p>Perspectives 2021/2024 : -réactualisé et (le cas échéant) enrichir ce catalogue</p>
<p>L'Enseignement musical Dans le cadre de l'éducation musicale, relevant des programmes scolaires, chaque école publiques élémentaires bénéficient d'un enseignement musical à raison de 50mm par semaine et par classe sur un cycle de 15 semaines</p>	<p>-Répondre aux attentes de l'Education Nationale en respectant les programmes d'enseignements musicaux pour les cycles II et III ; -Rendre la musique accessible à <u>tous</u> les enfants ; -Valoriser la Ville et la région dans les projets musicaux ; -Rendre l'enfant acteur de son rapport au sonore, le rendre artiste à son tour ;</p>	<p>Les 3 dernières années ont permis une transition progressive vers l'application des nouveaux programmes scolaires assurant ainsi une continuité éducative toute en douceur ; L'éducation musicale favorisant la prise de parole et l'affirmation de l'enfant en tant qu'artiste (et donc en tant que personne à part entière) permet d'observer une confiance et une maturité des enfants accrues. La complémentarité des approches pédagogiques différenciées (scolaire/périscolaire) par un même intervenant (CMR) mesure au plus juste l'évolution et la construction des enfants.</p>	<p>Perspectives 2019/2022 : -Poursuivre un enseignement musical de qualité à l'école ; -Continuer de travailler avec la Conseillère pédagogique du département afin d'affiner encore la qualité des projets proposés. En perspective : une valorisation des PEAC ainsi que le développement de projets thématiques ; -Favoriser des temps d'échanges avec la DCP de la Ville de Bayonne afin d'intégrer les projets artistiques et culturels municipaux au projet musical de l'école ;</p>

Présentation de l'action	Objectif(s)	Résultat(s) obtenu(s)	Perspectives
Les propositions extrascolaires			
<p>Génération Juniors Ce dispositif permet aux enfants âgés de 6 à 17 ans de découvrir gratuitement une grande variété d'activités sportives ou culturelles durant les vacances scolaires (Hiver, printemps et été).</p>	<p>Le dispositif souhaite permettre à tous les enfants de découvrir une pratique sportive ou culturelle et ainsi leur donner envie de prolonger cette découverte par une pratique plus régulière, seul, en groupe ou dans une association. Cette opération contribue à l'épanouissement personnel tant sur le plan de la santé qu'au niveau de l'apprentissage de l'autonomie, de la solidarité et de la responsabilité.</p>	<p>Difficilement mesurable du fait de la nature même du dispositif (gratuité, modalités d'inscription...) toutefois il est constaté que la majorité des ateliers proposés sont complets à chaque période de vacances. Pas de critères d'évaluation mis en place mis à part le nombre d'inscrits à chaque session. - pour l'aspect culture : nombre de places proposées/nombre d'inscrits/nombre de présents, nombre de filles/garçons</p>	<p>Perspectives 2021/2024 : -Ouvrir le dispositif au plus grand nombre en proposant aux structures (MVC, Centres de loisirs) accueillant des enfants et des jeunes les places restantes ; -Reconduction annuelle du dispositif Amélioration de l'accueil du public, évolution des activités proposées</p>
L'accompagnement à la scolarité et à la parentalité			
<p>Les CLAS Dispositif d'accompagnement à la scolarité et aux familles défini au travers d'une convention partenariale locale (à actualiser) portant sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire de l'élève</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager le goût de la lecture et les activités culturelles et scientifiques, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir ; -S'attacher à renforcer le sens de la scolarité, la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussites ; -Souligner l'importance de l'assiduité, de la régularité du travail personnel, de la méthodologie ; -Faciliter la relation parent/enfant -Veiller à faciliter les relations entre parents et l'école en accordant une attention particulière aux besoins des familles migrantes 	<p><u>Evaluation en cours par :</u> -Création de documents supports ; -Appui sur l'évaluation menée par la coordonnatrice départementale. - Apport du dispositif pendant les périodes du confinement</p>	<p>Perspectives 2021/2024 : -Relecture et réécriture de la convention partenariale locale ; -La mise en place du service enfance-jeunesse et la création du poste de coordinatrice enfance-jeunesse va permettre de mener un travail collaboratif pour une mise en cohérence et une meilleure lisibilité des offres ; -développer les CLAS en direction des collégiens, puis des lycéens</p>
<p>Les Etudes Surveillées</p>	<p>Permettre à l'enfant de « s'avancer » dans son travail personnel en bénéficiant de bonnes conditions (environnement adapté)</p>	<p>Environ 20% des enfants pris en charge le soir après la classe par les Services périscolaires municipaux, fréquentent les études, soit un peu moins d'un 1/3 des enfants accueillis, Sur ces 20%, on note une présence en moyenne de 25% des enfants relevant des écoles du REP.</p>	<p>Perspectives 2021/2024 : -Faciliter les passerelles entre les différents dispositifs, la mise en cohérence et la lisibilité ; -Mise en cohérence avec l'offre périscolaire</p>

Présentation de l'action	Objectif(s)	Résultat(s) obtenu(s)	Perspectives
<p>Les Clubs Coup de Pouce Organisation de 12 clubs coup de pouce Livres, pour des enfants de CP du REP, de novembre à fin mai, pendant 1h30, après le temps scolaire, pour développer les pratiques de lecture autour de la littérature de jeunesse dans les familles et de transmettre à l'enfant le goût de lire.</p> <p>Organisation de 5 clubs coup de pouce langage, les lundi, mardi et jeudi, dans les écoles maternelles volontaires du REP, de novembre à fin mai, pour permettre à 5 élèves de grande section de vivre des activités récréatives dans le domaine du langage pour développer leurs aptitudes et compétences langagières. Les parents sont invités à participer tout au long de l'action, afin de les aider à proposer des activités langagières quotidiennes à leur enfant en relation avec le travail de l'école maternelle et du club coup de pouce langage.</p>	<p>Les objectifs principaux : Pour les clubs coup de pouce livres : -Le développement du goût de la lecture et des livres, -La connaissance de divers livres et albums/ Pour les clubs coup de pouce langage : -L'amélioration du langage oral pour les enfants de grande section maternelle du RRS : capacité à prendre la parole, capacité à parler avec d'autres, à dialoguer, à convaincre, à expliquer... -Le développement des situations de langage entre parents et enfants</p>	<p>Pour les clubs livres : bénéfice pour une soixantaine d'enfants en 2018/2019, une trentaine les années précédentes, -développement des situations de lecture et de jeux et activités autour du livre et de la littérature de jeunesse, -découverte de lieux privilégiant la lecture : médiathèque, Libreplume.</p> <p>Pour les clubs langage : Suite à l'organisation de 5 clubs langage en 2014/2015, 2015/2016 2016/2017 et 2017/2018, avec environ vingt-cinq d'enfants accueillis chaque soir, soit environ 100 enfants au total : -Amplification des situations de langage, pour les enfants qualifiés de « petits parleurs ». -Enrichissement de l'environnement culturel et découverte de livres. -Développement de la confiance en soi. -Apprentissage de l'expression orale.</p> <p>Pour les parents : - Renforcement et développement du lien à l'école. Mobilisation des familles pour participer aux séances, voire lire des livres aux enfants du club. -Mobilisation de partenaires pour la réussite du dispositif : EN, RAP, association coup de pouce, REP, Ville.</p>	<p>Pérenniser les clubs existants au sein du REP, à savoir : - 12 clubs livres dans les écoles « élémentaires du REP, en partenariat avec l'association « Coup de pouce », le dispositif CLAS, Libreplume et la médiathèque de Bayonne.</p> <p>- 5 clubs langage dans les écoles maternelles de JP Brana, J. Cavaillés, J. Ferry C. Malégarie et A. Briand, en partenariat avec la CAF.</p>

d. Autres Projets... autres Actions :

• **Le numérique à l'école :**

En adoptant un Schéma directeur des systèmes d'information de la ville de Bayonne, la municipalité a confirmé la priorité donnée à l'éducation dans le cadre de sa politique numérique. Elle entend ainsi poursuivre son plan « école numérique » en :

- Connectant les écoles à la fibre optique ;
- Poursuivant le déploiement de VPI ;
- Assurant le renouvellement du parc informatique des écoles ;

• **Le développement des pratiques de la langue basque :**

Dans le cadre de sa politique linguistique, la Ville entrevoit de :

- Développer l'offre scolaire de l'enseignement basque à parité horaire dans les écoles publiques. *Objectif à l'horizon 2022* : passer de 6 à 8 sites d'enseignement bilingue à Bayonne ;
- Structurer une offre d'enseignement du basque par immersion en maternelle dans les établissements publics existants. A ce jour une seule classe immersive.(sous réserve de validation nationale de ce type de proposition).
- Garantir une offre d'activités sportives en langue basque dans les écoles bilingues en organisant le redéploiement des éducateurs sportifs bascophones ;
- Conforter l'offre d'ateliers Génération Juniors en langue basque ;
- Améliorer la communication autour de l'offre d'activités ;

• **Les Schémas directeurs de la petite enfance et enfance jeunesse : les passerelles**

Une des fiches-actions du schéma directeur de la petite enfance est dédiée au renforcement de l'accueil des 2-4 ans. Il s'agit de répondre au besoin de continuité éducative entre les établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles et les écoles.

Les EAJE, les assistantes maternelles sont rattachés à un secteur dans le cadre duquel ils peuvent travailler des projets passerelles. De même le schéma directeur travaillera à la mise en place de passerelle entre l'école et les accueils collectifs de mineurs.

• **Les « Journées de l'Education »**

La Ville de Bayonne a validé un **Projet Educatif Global** (PEG) ambitieux pour donner de la cohérence, de la force et de la lisibilité à sa politique éducative locale.

Un des axes stratégiques de ce PEG est de **renforcer l'information sur l'offre éducative et développer le réseau des acteurs éducatifs** à Bayonne.

C'est dans cette ambition, que se sont inscrites les deux premières éditions des « **Journées de l'éducation** » qui se déroulent respectivement les 16, 17 et 18 mai 2018 et les 22, 23, 24 et 25 mai 2019.

Ainsi, ont été mises en lumière, la **diversité des actions éducatives à Bayonne**, dans les domaines du scolaire, du sport, de la culture, du loisir, de la santé..., et la richesse **du réseau d'acteurs**. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de partenaires (internes et externes) qui se sont mobilisés pour s'associer à cette initiative et contribuer à proposer une programmation destinée à tous les publics (parents, enfants, professionnels) et diversifiée (portes ouvertes, conférence-débat, ateliers d'échanges de pratiques, valorisation de projets d'écoles, visites guidées, spectacles,...).

Un bilan positif au regard de la municipalité qui envisage la pérennisation et le renforcement de cet événement, à l'image d'un partenariat renforcé avec l'Education nationale lors de la 2^{ème} édition avec la co-construction d'un forum pédagogique réservé aux professionnels de l'éducation.

VI. La Gouvernance du PEdT : le COPIL et la CE

Si le Projet Educatif de Territoire (PEdT) est porté par la Ville de Bayonne, celle-ci a mis en place une structure de pilotage qui reconnaît et légitime l'ensemble des acteurs et favorise les échanges. Ainsi au travers du schéma de gouvernance proposé, l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'éducation sont représentés aux niveaux de décisions, de concertations et d'animations qui sont les leurs.

Qui fait Quoi ?

QUI ?	QUOI ?
Le Comité de Pilotage (COPIL) : -Le Maire -L'adjointe à l'éducation -L'adjoint au sport -L'adjoint à la culture -Le DGA -L'IEJ -La DEJE : Directeur et responsable du Service éducation, chargé de mission -Le chargé de mission « rythmes scolaires » auprès du DASEN	- Définit les objectifs éducatifs - Fédère les acteurs éducatifs ; - Partage la vision du PEdT comme outil de collaboration local entre tous les acteurs éducatifs, et de mobilisation des ressources du territoire pour garantir la continuité éducative ; - Assure le suivi de la mise en œuvre du PEdT ; - Oriente, contribue à la définition des axes de développement et détermine les critères de réussite du projet ;

<ul style="list-style-type: none"> -Le représentant de la Caisse d'Allocations Familiales -Le représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale -Le représentant du GIP-DSU -Un représentant des parents d'élèves -Un représentant des structures socio-éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à l'articulation avec les outils ou dispositifs appropriés au projet et donc mutualise les ressources financières, humaines, techniques et répartit les moyens ; -Assure le suivi du projet quels que soient les dispositifs (points d'étape, bilans, évaluations, actualisation du diagnostic et réorientations) ;
<p>La Commission Education :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'adjointe à l'éducation -12 élus membres de la Commission -Le DGA -La DEJE : Directeur et responsable du Service éducation, 	<ul style="list-style-type: none"> -Etudie les questions relatives à l'activité scolaire et périscolaire soumises à l'approbation de l'assemblée délibérante ; -Instruit (le cas échéant) des dossiers à la demande du Conseil municipal ou du Maire ;

A noter : le Groupe collaboratif (Ville/Éducation Nationale), avec le soutien de techniciens ou d'experts, peut-être ponctuellement associé sur des problématiques/thématiques spécifiques.

La coordination du PEdT : le Service éducation

Le rôle du coordonnateur : il est le chef d'orchestre du projet et à ce titre :

- Anime avec le/les élus référents l'instance de pilotage ou les groupes de travail ;
- Propose une méthode de travail et des outils (répartition des tâches, élaboration d'outils de diagnostic, d'évaluation, d'échanges, gestion du budget...) ;
- Assure l'interface entre tous les acteurs du projet ;
- Facilite la relation avec les partenaires institutionnels ;
- Assure la communication sur déroulement du projet ;
- Repère et mobilise les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels ;
- Anime et assure le secrétariat des réunions du comité de pilotage.

VII. L'évaluation : méthodologie et modalités

L'évaluation est une démarche qui vise, à partir d'objectifs préalablement définis, à comprendre les résultats obtenus, de la manière la plus objective possible, afin de les apprécier, d'en rendre compte et d'aider en cela aux décisions à venir (réajustements).

L'objectif est de permettre aux élus et aux acteurs éducatifs de :

- porter un jugement de valeur sur l'impact du projet éducatif sur la population ciblée (donner une lisibilité des effets des réalisations) ;
- réactualiser le diagnostic initial afin d'adapter les programmes d'actions aux évolutions des besoins.

La démarche

L'évaluation sera préparée, en faisant l'objet de réunions spécifiques du COPIL dès la première année scolaire du PEdT

Il s'agira avant tout de concevoir un référentiel d'évaluation permettant de définir :

- ce qui doit être évalué (le champ de l'évaluation) ;

- comment sera conduite cette évaluation :
 - quels indicateurs (quantitatifs, qualitatifs)?
 - quel suivi de ces indicateurs ?
- qui évaluera ;
- comment sera exploitée cette évaluation : actualisation du diagnostic initial ; réajustement du plan d'actions... ;

L'évaluation après réalisation des actions aura vocation à :

- récapituler et évaluer l'ensemble du projet, notamment ses impacts ;
- rendre compte de l'utilisation des ressources, de l'efficacité des interventions et des programmes, de l'obtention des effets attendus (et des effets inattendus) ;
- porter sur les facteurs de réussite et d'échec, sur la durabilité des résultats et des impacts ;
- orienter des pistes de travail en fonction des indicateurs mobilisables ;
- chercher à tirer des enseignements pour préparer le prochain projet.

L'évaluation sera continue et fera l'objet de bilans annuels intermédiaires.

Annexe(s):

- Axe 1 PEG